



**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURDEAU**

Séance du 11 juin 2024

Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Pouvoirs	0

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents: Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT.

Absente excusée : Cécile GAVARD

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN

Date de la convocation

03/06/2024

Date d'affichage

03/06/2024

M. Jean-Marc DRIVET, Maire, ouvre la séance à **19 heures** et informe les élus que le conseil municipal sera enregistré, afin de faciliter la rédaction de son procès-verbal.

En préambule, M. le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'inscrire à l'ordre du jour :

0 dossier supplémentaire nécessitant une décision du conseil :

NEANT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Michel ARDOUVIN en tant que secrétaire de séance, approuvé à l'unanimité, sans observation.

VOTE DU PV : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 16 MAI 2024

Document transmis préalablement par voie numérique à la présente séance.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à formuler des remarques sur la rédaction du Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024.

Chantal RYON fait la remarque et souhaite remplacer le terme « gamin » par enfant au point 7.3, sujet n°1.

Après cette remarque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

1. DELIBERATION N°24 : CONVENTION POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DU BOURGET DU LAC

Pour répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique dans la commune, il apparaît opportun de mettre à disposition un service de police municipale.

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante une proposition de Convention de mise à disposition du service de la police municipale de la commune du Bourget du Lac au profit de la commune de Bourdeau.

Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de convention, annexée à la présente délibération : cette convention détaille les missions de police municipale, les équipements qui pourront être mis au service de la Collectivité de Bourdeau entre autres.

La convention aura une durée de validité initiale d'un an.

Vu l'intérêt pour la Commune de Bourdeau de bénéficier des services de police municipale au bénéfice de la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention (annexée à la présente délibération) de mise à disposition du service de la police municipale de la commune du Bourget du Lac au profit de la commune de Bourdeau.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer ladite convention et tous autres documents se rapportant à ce dossier.

Eléments de discussion :

M. Le Maire rappelle les motivations concernant la mise en place de cette convention avec la police municipale.

La police municipale du Bourget du Lac est composée d'un chef de poste, d'un policier & de 2 agents saisonniers.

Cette convention est une mise à disposition de son personnel pour intervenir sur le territoire de notre commune en complément de la commune du Bourget du Lac.

Cette prestation est complémentaire des patrouilles de la Gendarmerie de La Motte Servolex.

Des missions de surveillance, de respect des règles de circulation & autre incivilité, voire de verbalisation pourraient être assurées sur notre périmètre.

La convention précisera les missions de la Police Municipale du Bourget du lac sur la commune de Bourdeau

Cette convention doit encore être validée tant par le comité technique que par le conseil municipal du Bourget du Lac.

M. Le Maire souhaite de la part de notre conseil municipal, après avoir tracé les grandes lignes de cette convention obtenir l'autorisation de signer la convention.

Cette prestation annuelle, renouvelable est convenue pour un montant de 6 500€/an, au profit de la commune du Bourget du Lac.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal, Autorise M. Le Maire, à signer cette convention.

Départ de Jean-Claude DIJOURD

2. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Compte tenu de la présence de Mme Emmanuelle RICHARD, cheffe de projet pour la SAS, le Maire propose de commencer par le sujet de la parcelle de SAS DEVELOPPEMENT

2.4 Projet Parcelle SAS DEVELOPPEMENT

Pour la présentation de ce projet, **M. Le Maire** a invité **Madame Emmanuelle RICHARD**, chargée de mission à la SAS Développement. La SAS nous assiste également sur la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre bourg.

Emmanuelle RICHARD présente à l'ensemble des élus les 4 projets du concours architectes lancé ces derniers mois pour la réalisation du nouveau collectif dans le cadre de l'OAP du centre bourg et du portage foncier en cours. Il est rappelé que ce lundi 10 juin, la commission centre bourg a déjà auditionné les quatre architectes consultés.

Chacun a pu s'exprimer sur les esquisses proposées.

Emmanuelle RICHARD détaille à tous les élus les principales caractéristiques des projets

Les 4 architectes en concours, identifiés sous les numéros respectifs joints, sont :

1. JMV RESORT (Bourdeau)
2. AER Architecte (Annecy)
3. INEXA (Le Bourget du Lac)
4. PATEY ARCHITECTE (Chambéry)

Pour donner suite aux échanges riches et nombreux, chacun est amené à se prononcer sur :

- La volumétrie globale du projet, décomposée en 1 ou 2 volumes, le long de la route du port ;
- Le ou les deux projets qu'il préfère.

Sur la question de la volumétrie, 8 élus préfèrent les projets en 2 volumes. De fait, 5 autres collègues élus sont favorables à 1 seul volume.

Sur la question de la ou des préférence(s), de chacun entre les 4 projets, il en ressort le tableau suivant :

Elu	Choix 1	Choix 2
Jacques VROMANT	2	4
Sophie GOMMET	2	4 (pas de bois)
Frédéric DUQUESNEL	1	4
Michel ARDOUVIN	1	4
Loïc BELINGHERI	2	
Jean-Marc DRIVET	2	1
Clovis GODINOT	1	
Pierre-Marie GAURY	4	1
Chantal RYON	4	1
Christine VINCENT	2	1
Marc BARRILLON	1	4
Martine BEGET	1	4
Jean-Claude CARPENTIER	2	4

Ordre de Classification en fonction **du choix n°1**

1. AER Architecte (Annecy), **6 choix n°1** ;
2. JMV RESORT (Bourdeau), **5 choix n°1** ;
3. PATEY ARCHITECTE (Chambéry), **2 choix n°1**.
4. INEXA (Le Bourget du Lac), **retenu par aucun élu**

En conclusion, ce qui est convenu :

D'un avis majoritaire, JMV RESORT retient l'attention tant par les 2 volumes que l'aspect architectural.

De ces faits, le conseil municipal demande à SAS de rencontrer JMV RESORT sur la question du budget de l'opération.

Le conseil municipal acte d'un certain nombre de points avec Emmanuelle RICHARD, assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

1. **Suppression de la salle associative au rez de chaussée du futur ou des futurs bâtiments.**
2. **Rencontrer le médecin qui nous avait sollicité pour une recherche de local, et définir ses besoins et son échéancier & et la possible intégration dans notre périmètre ;**
3. **Rencontrer JMV RESORT pour re travailler le budget de son projet.**
4. **Si JMV RESORT n'est pas favorable à cette possibilité, une autre orientation sera prise : revoir AER ou arrêter le concours. La SAS Développement peut proposer un nouveau projet aux élus, tenant compte de toutes les remarques architecturales exprimées lors de ces diverses rencontres ;**
5. **Prévoir 1 ou 2 nouvelles activités au rez-de-chaussée de ce nouveau collectif pour contribuer à l'attractivité et l'animation de la place.**

2.1 Projet terrain multisport

M. Le Maire présente les 3 projets et devis pour la concrétisation de notre terrain multi-activité sur le terrain de l'ancien camping impasse du Souvenir, à proximité de l'école.

Cet espace de jeux profitera à tous les enfants de la commune mais pourra notamment être utile pour les activités périscolaires et scolaires sous l'autorisation de l'Education Nationale

1. Projet HOFF pour 59 340 € ht
2. Projet TRANSALP pour 82 597,45 € ht
3. Projet A&C Multisports pour 75 135 € ht

Après échanges, les élus rappellent l'intérêt de cet espace pour nos jeunes.

A l'unanimité, les élus valident le projet 1. HOFF pour un montant € HT de 59 340 Euros ht.

2.2 Projet parking ancienne école

Point non abordé.

2.3 Projet centre Bourg

Point non abordé

La séance est levée à 21 heures 55.

<p>Jean-Marc DRIVET</p>  <p>Maire</p>	<p>Michel ARDOUVIN</p>  <p>Secrétaire</p>
--	---